



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



direction  
générale  
de l'Aviation  
civile

# Guide

## pour l'obtention d'une carte d'identification de membre d'équipage (CIME)

### pour les pilotes autres que ceux employés par une entreprise de transport aérien

*Direction du transport aérien  
Sous-direction de la sûreté et de la défense*

- ➔ Une licence de navigant ou un document justifiant d'une entrée en formation pour les élèves pilotes ne correspond à aucune des autorisations mentionnées au point 1.2.2.2 de l'annexe du règlement 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.
- ➔ Pour se conformer à la réglementation européenne, la réglementation nationale change ; ainsi, l'accès en zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR) des aéroports s'effectuera à présent de la manière suivante :
  - ✓ pour les élèves pilotes non titulaires d'une licence de navigant : l'accompagnement est obligatoire. Une dispense d'accompagnement sera toutefois tolérée à proximité immédiate de l'aéronef, à l'arrivée du vol et/ou à son départ ;
  - ✓ pour les pilotes titulaires d'une licence de navigant autres que ceux employés par une entreprise de transport aérien, **une carte d'identification de membre d'équipage (CIME)** peut être délivrée ; en l'absence de CIME, l'accompagnement est obligatoire. Une dispense d'accompagnement sera toutefois tolérée à proximité immédiate de l'aéronef, à l'arrivée du vol et/ou à son départ.
- ➔ Pour permettre la bonne mise en place de ce nouveau dispositif par l'ensemble des acteurs concernés, une période transitoire est mise en place :
  - ✓ L'accès aux ZSAR des élèves pilotes sur présentation d'un document justificatif de formation reste tolérée jusqu'au 31 mars 2023. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, l'accompagnement des élèves pilotes non titulaires d'une licence de navigant est obligatoire.
  - ✓ L'accès aux ZSAR des pilotes autres que ceux employés par une entreprise de transport aérien sur présentation de leur licence de navigant reste tolérée jusqu'au 31 mai 2023.
  - ✓ Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023, cet accès sera possible sur présentation d'une licence de navigant et d'une attestation de demande d'habilitation sans badge (DHSB) effectuée dans le système de traitement informatisé des titres de circulation et des habilitations (STITCH).
  - ✓ A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le nouveau dispositif sera pleinement applicable.

La CIME n'est accordée qu'après la délivrance d'une habilitation sur la base d'une enquête administrative.

L'objectif de ce guide est donc de décrire la procédure de demande de CIME et, par suite, celle de DHSB effectuée dans STITCH<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2016 portant autorisation d'un système de traitement informatisé des titres de circulation et des habilitations (STITCH) dans le secteur de l'aviation civile et d'un portail de dépôt de demandes dématérialisées (Portail STITCH).

# Procédure de demande d’habilitation dans STITCH

---

## Table des matières

1. Description du processus .....	4
1.1. Résumé.....	4
1.2. Ouverture du compte portail .....	4
1.3. Dépôt d’une DHSB par le correspondant sûreté.....	5
1.4. Edition de l’extrait d’habilitation .....	5
1.5. Délivrance et édition de la CIME.....	5
1.6. Utilisation de la CIME .....	6
1.7. Restitution de la CIME.....	7
2. ANNEXES .....	8
2.1. Processus de traitement d’une DHSB – workflow Portail/STITCH.....	8
2.2. Ouverture d’un compte portail organisme DHSB .....	9
2.2.1.Actions effectuées par la DSAC-IR territorialement compétente .....	9
2.2.2.Actions effectuées par le correspondant sûreté.....	11
2.3. Dépôt d’une demande avec le compte portail avec ou sans formulaire .....	13
2.3.1.Présentation du compte portail et de son tableau de bord.....	13
2.3.2.Saisie d’une DHSB.....	14
2.3.3.Transmission de la demande.....	19
2.4. Récupération d’un extrait d’habilitation valide .....	20
2.5. Exemple de CIME « pilote privé » ou « travailleur aérien ».....	21
2.6. Dépôt de demandes groupées .....	22
2.7. Eléments de contexte réglementaires .....	23

## Description du processus

### Résumé

Seule une personne morale peut disposer d'un compte portail dans STITCH. Ainsi, seuls les pilotes privés membres d'une fédération ou association désignée à cet effet par décision du ministre chargé de l'aviation civile, les travailleurs aériens employés par une entreprise de travail aérien et les personnels de l'ENAC titulaires d'une licence de navigant pourront effectuer une demande de CIME.

La personne morale disposant d'un compte portail dans STITCH désigne en son sein :

- une personne physique, dénommée « correspondant sûreté », chargée des démarches de DHSB pour l'ensemble de ses membres/employés ;
- une ou des personnes physiques chargées de la production des CIME ;
- une ou des personnes physiques chargées de la délivrance des CIME aux demandeurs.

Ces fonctions sont cumulables, et aucune obligation spécifique de formation ou d'habilitation n'en découle.

Le correspondant sûreté, via un compte portail STITCH, dépose une DHSB pour les pilotes qui demandent une CIME « pilote privé et travail aérien ». Il fournit, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023, une attestation signée de DHSB aux pilotes concernés.

La DHSB est traitée par la préfecture territorialement compétente (cf. Illustration en §2.1).

Quand l'habilitation est délivrée, le correspondant sûreté peut éditer un document « extrait d'habilitation ». Il transmet ce document à la ou les personnes en charge de produire la CIME.

Enfin, la CIME est remise à son titulaire par la ou les personnes désignées à cet effet.

### Ouverture du compte portail

La demande d'ouverture de compte portail de dépôt de DHSB s'effectue auprès de la Direction de la sécurité de l'aviation civile interrégionale (DSAC-IR) territorialement compétente au regard du siège de la personne morale concernée<sup>2</sup>.

Les informations à transmettre à la DSAC-IR sont (cf. illustration en §2.2) :

- concernant la personne morale (mentions réglementaires au titre de l'annexe I de l'arrêté du 16 septembre 2016 précité, dit « arrêté STITCH », en particulier le II, 1<sup>er</sup> alinéa du paragraphe A) :
  - nom/raison sociale ;
  - type d'entreprise ;
  - code SIRET ;
  - adresse, code postal et ville ;
  - numéro de téléphone et numéro de fax<sup>3</sup> ;
- concernant le correspondant sûreté (mentions réglementaires au titre de l'annexe I de l'arrêté STITCH, en particulier le II, 1<sup>er</sup> alinéa du paragraphe D) :
  - nom ;
  - prénom ;

<sup>2</sup> Lorsque ce siège se trouve à Paris, la DSAC Nord est l'entité compétente pour l'ouverture du compte portail STITCH.

<sup>3</sup> Le renseignement du champ relatif au numéro de fax n'est pas obligatoire.

- fonction ;
- numéro de téléphone ;
- adresse mail.

## Dépôt d'une DHSB par le correspondant sûreté

Le dépôt d'une DHSB peut s'effectuer (cf. illustration en §2.3) :

- manuellement dans le portail STITCH ou ;
- via un formulaire à importer dans le portail STITCH.

Les données à transmettre relatives au demandeur sont (mentions réglementaires notamment au titre de l'annexe I de l'arrêté STITCH, en particulier le I, paragraphe A) :

- nom ;
- prénom(s) ;
- données de naissance (date de naissance, pays, département, commune de naissance) ;
- nationalité ;
- données de filiation<sup>4</sup> ;
- adresse actuelle et précédente ;
- titre d'identité ;
- au cas d'une personne résidant depuis moins de 5 ans en France, un relevé des condamnations pénales de moins de 3 ans délivré par les autorités du ou des Etats de résidence des cinq dernières années et portant sur cette période, le cas échéant accompagné d'une traduction certifiée en langue française. Ces documents sont fournis par le demandeur<sup>5</sup>.

## Edition de l'extrait d'habilitation

Un extrait d'habilitation peut être généré par le portail STITCH. Cet extrait permet de vérifier la détention d'une habilitation par le demandeur (cf. illustration en §2.4).

## Délivrance et édition de la CIME

L'édition et la délivrance de la CIME « pilote privé et travail aérien » est à la charge de la personne morale disposant du compte portail STITCH correspondant<sup>6</sup>.

Cette dernière s'assure avant toute édition d'une CIME que le demandeur :

- est titulaire de l'habilitation requise ;
- est titulaire d'une licence de navigant valide ;
- a un besoin réel d'accès en ZSAR ;

---

<sup>4</sup> Nom et prénoms du père, nom de naissance et prénoms de la mère.

<sup>5</sup> Article 11-1-3 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile.

<sup>6</sup> Employeur du travailleur aérien ou entité mentionnée au 3. De l'article 1-2-4-1 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile.

- a suivi une formation de sensibilisation aux mesures de sûreté aéronautique<sup>7</sup> ;
- lui a remis un document mentionnant ses emplois, études et interruptions de plus de 28 jours au cours des cinq dernières années. Ce document doit être conservé pour toute la durée de validité de la CIME et pourra, à leur demande, être fourni aux autorités compétentes<sup>8</sup>. Il doit, le cas échéant, être mis à jour annuellement.

La CIME comporte les mentions suivantes (mentions réglementaires au titre de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile) (cf. illustration en §2.5) :

- Au recto
  - Nom du pays dans lequel la carte d'identification est émise ;
  - Mentions « carte d'identification de membre d'équipage » et « crew identification card » ;
  - Nom, prénom, sexe, nationalité, date de naissance et photographie du pilote titulaire de la carte ;
  - Nom de la personne morale délivrant la carte d'identification ;
  - Fonction occupée : « pilote privé » ou « travailleur aérien »<sup>9</sup> ;
  - Références de l'habilitation mentionnée à l'article L. 6342-3 du code des transports « H00.... » (code habilitation STITCH) ;
  - Numéro du document, composé de la concaténation de l'année et du mois de délivrance suivi d'un numéro d'ordre à 5 caractères ;
  - Date d'expiration de la carte d'identification (qui coïncide avec la date d'expiration de l'habilitation) ;
  - Signature du titulaire.
- Au verso
  - Mentions « Cette carte ne permet pas le franchissement des frontières sans visa. » et « This card does not allow the crossing of borders without a visa. »
  - Lieu de délivrance ;
  - Signature de l'agent émetteur.

## Utilisation de la CIME

La CIME permet à son titulaire d'accéder non accompagné en ZSAR (il n'est pas pour autant dispensé de contrôle d'accès et inspection filtrage) de l'ensemble des aéroports de l'Union européenne, sans préjudice des éventuelles restrictions nationales et/ou locales. En France, cet accès ne peut se faire que pour les besoins d'un vol.

De plus, cet accès non accompagné se limite aux zones suivantes :

- les zones où des passagers du titulaire de la CIME peuvent se trouver ;
- les zones situées à proximité immédiate de l'aéronef du titulaire de la CIME ;

---

<sup>7</sup> Conformément au point 11.2.6. de l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.

<sup>8</sup> Article 1-2-3-3 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile.

<sup>9</sup> Ces mentions peuvent, le cas échéant, être remplacées par la mention « commandant de bord ».

- les zones désignées pour les équipages ;
- le parcours entre le point d'accès à la ZSAR et l'aéronef du titulaire de la CIME.

La CIME permet également à son titulaire d'accompagner lui-même d'autres personnes non titulaires d'une CIME en ZSAR, pour les besoins d'un vol. Ces personnes doivent alors être en permanence visibles du titulaire de la CIME qui est responsable des atteintes à la sûreté qu'elles pourraient volontairement, ou involontairement, commettre.

### Restitution de la CIME

La CIME est délivrée par une personne morale donnée, à une personne physique donnée, soumise à une habilitation donnée, dans le cadre d'une activité donnée. Ainsi, le titulaire de la CIME doit restituer la carte à la personne morale qui la lui a délivrée :

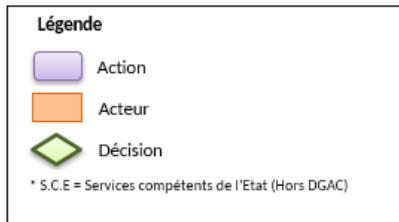
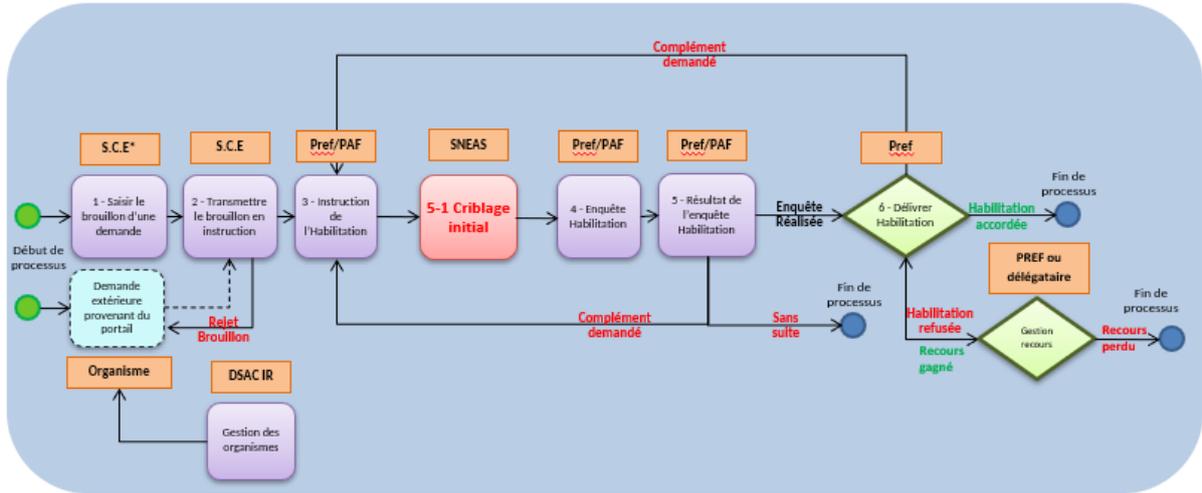
- si son habilitation est arrivée à échéance, est suspendue ou retirée ;
- le cas échéant, s'il n'est plus membre de l'entité qui lui a délivré la carte ;
- le cas échéant, si son contrat de travail est arrivé à échéance ou rompu.

La personne morale qui a délivré la CIME est responsable de sa destruction une fois celle-ci restituée.

# ANNEXES

## Processus de traitement d'une DHSB – workflow Portail/STITCH

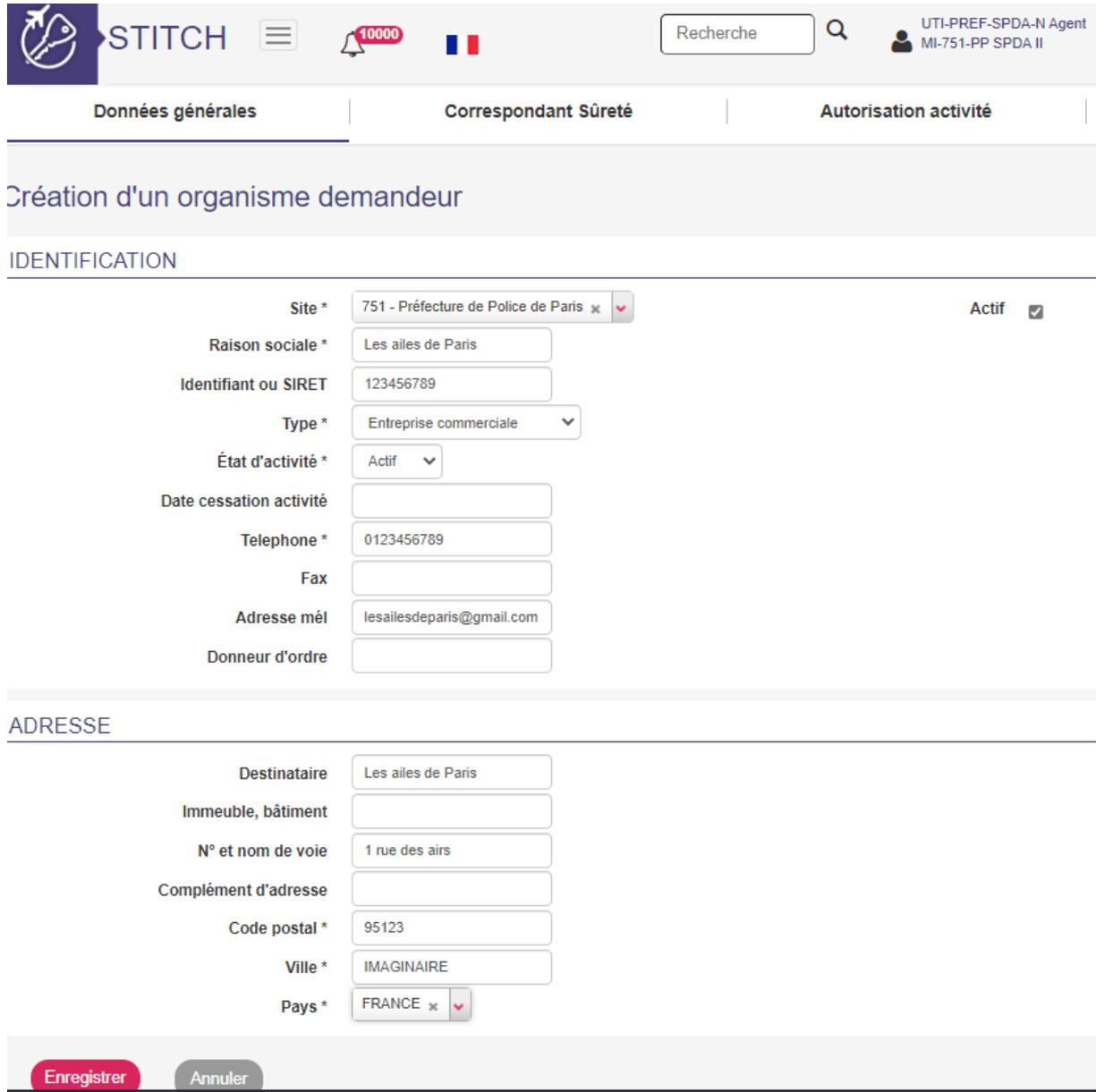
### workflow de STITCH: DHSB



## Ouverture d'un compte portail organisme DHSB

Actions effectuées par la DSAC-IR territorialement compétente

- Création de l'organisme demandeur sur le site de la préfecture territorialement compétente



The screenshot shows the STITCH portal interface. At the top, there is a navigation bar with the STITCH logo, a menu icon, a notification bell with '10000', a French flag, a search bar, and a user profile for 'UTI-PREF-SPDA-N Agent MI-751-PP SPDA II'. Below the navigation bar are three tabs: 'Données générales', 'Correspondant Sûreté', and 'Autorisation activité'. The main content area is titled 'Création d'un organisme demandeur' and is divided into two sections: 'IDENTIFICATION' and 'ADRESSE'.

**IDENTIFICATION**

Site *	751 - Préfecture de Police de Paris x	Actif <input checked="" type="checkbox"/>
Raison sociale *	Les ailes de Paris	
Identifiant ou SIRET	123456789	
Type *	Entreprise commerciale	
État d'activité *	Actif	
Date cessation activité		
Telephone *	0123456789	
Fax		
Adresse mél	lesaillesdeparis@gmail.com	
Donneur d'ordre		

**ADRESSE**

Destinataire	Les ailes de Paris
Immeuble, bâtiment	
N° et nom de voie	1 rue des airs
Complément d'adresse	
Code postal *	95123
Ville *	IMAGINAIRE
Pays *	FRANCE x

Buttons: Enregistrer, Annuler

- Création du correspondant sûreté

Organisme Demandeur - Les ailes de Paris

Créé le 12/10/2022 par UTI-PREF-SPDA-N Agent - Modifié le 12/10/2022 par UTI-PREF-SPDA-N Agent

Revenir à la liste

**CORRESPONDANT SÛRETÉ**

Nom *	Prénom *	Fonction *	Téléphone	Adresse mël
BOUCHER	HELENE	Coursur des ailes de Paris	0123456789	helene.boucher@gmail.com

Fax

Signature  [+ Attacher fichier](#)

Actif

[Enregistrer](#) [Annuler](#)

[Chargement](#)

- Création du compte portail

Organisme Demandeur - Les ailes de Paris

Créé le 12/10/2022 par UTI-PREF-SPDA-N Agent - Modifié le 12/10/2022 par UTI-PREF-SPDA-N Agent

Revenir à la liste

**CORRESPONDANT SÛRETÉ**

Nom *	Prénom *	Fonction *	Téléphone	Adresse mël
BOUCHER	HELENE	Coursur des ailes de Paris	0123456789	helene.boucher@gmail.com

Fax

Signature

Actif

[Modifier](#)

[Créer un compte portail](#)

[Créer nouveau correspondant](#)

Actions effectuées par le correspondant sûreté

Un mail d'initialisation du compte portail est envoyé au correspondant sûreté. Il comporte un lien valable 24h.

[Portail STITCH] Demande d'authentification sur l'application : BOUCHER HELENE



ssim-stitch-rapports-bf@aviation-civile.gouv.fr

À  Roland Bussiere



10:07

Bonjour HELENE BOUCHER,

Une demande d'authentification a été faite pour l'ouverture de votre compte sur le portail STITCH.  
Cliquez sur le lien ci-dessous et suivez les instructions fournies sur la page de destination :

<https://popp.stitch.aviation-civile.gouv.fr/portail/maiCompteUtilisateur?token=72d1e280a57d28cfe9569e775fbff9ce>

Votre login est : 375260hboucher

Cette page expirera le 22/10/2022 à 10:06 GMT +0200. Dans le cas où vous n'auriez pas pu vous connecter à temps, faites une réponse à [roland.bussiere@aviation-civile.gouv.fr](mailto:roland.bussiere@aviation-civile.gouv.fr) en le lui indiquant.

Si ce mail ne vous est pas destiné, merci de l'indiquer à [roland.bussiere@aviation-civile.gouv.fr](mailto:roland.bussiere@aviation-civile.gouv.fr)

Cordialement,

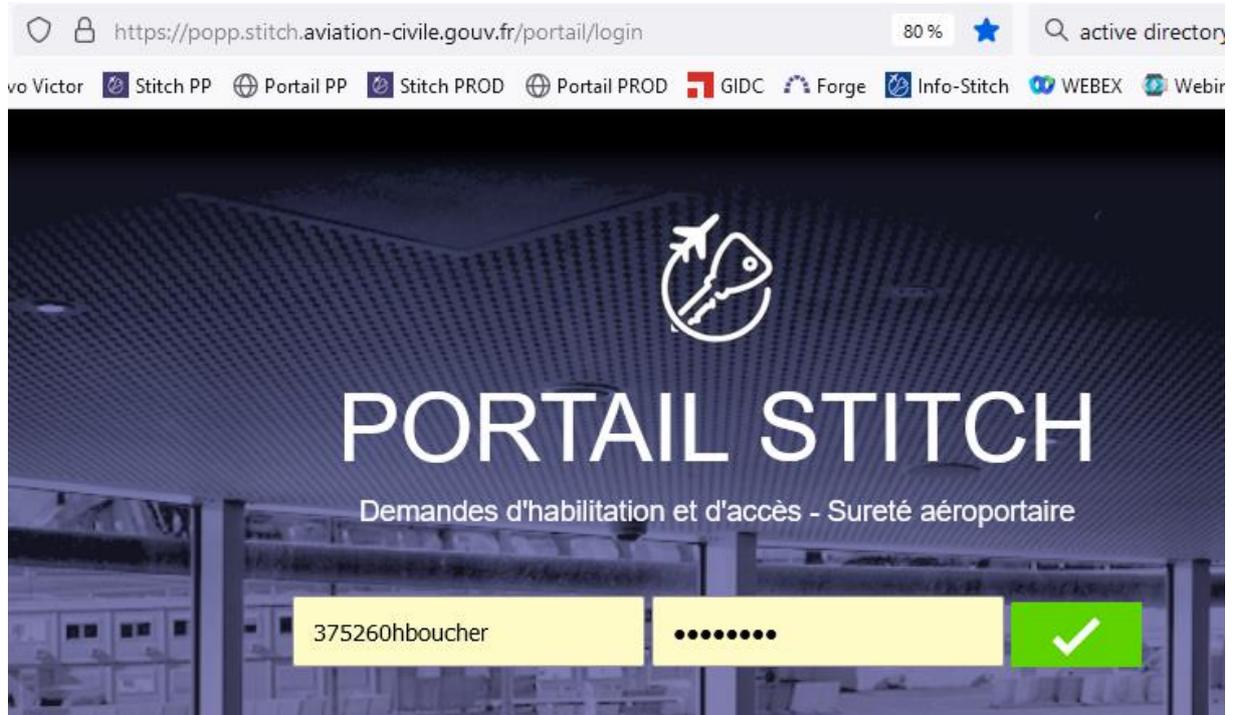
Agent UTI-PREF-SPDA-N

- Initialisation du compte portail



The screenshot shows the STITCH authentication interface. At the top left is the STITCH logo. Below it, the text reads "Demande d'authentification pour HELENE BOUCHER". A message states: "Veuillez saisir votre login et choisir votre mot de passe dans le portail STITCH avant de valider cette page :". There are three input fields: "Login \*" with the value "375260hboucher", "Mot de passe \*" with masked characters, and "Confirmation mot de passe \*" also with masked characters. A red "Valider" button is at the bottom right. An information icon (i) is on the right side.

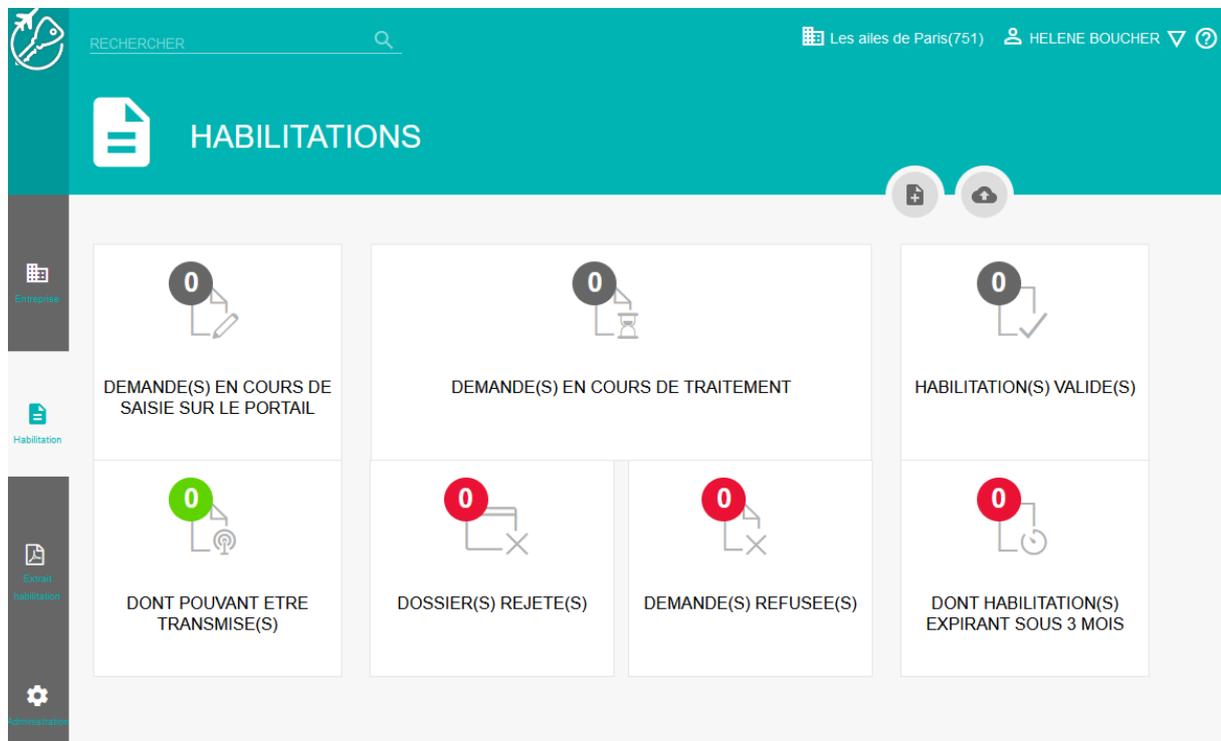
- Connexion au compte portail



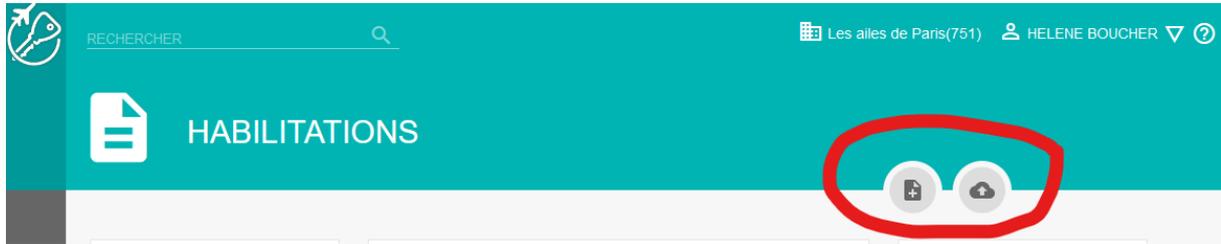
## Dépôt d'une demande avec le compte portail avec ou sans formulaire

## Présentation du compte portail et de son tableau de bord

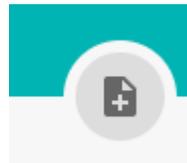
- Tableau de bord du compte portail



## Saisie d'une DHSB



## Manuellement



Pour saisir une demande il faut cliquer sur le bouton

Plusieurs rubriques sont à remplir :

- Identité du demandeur

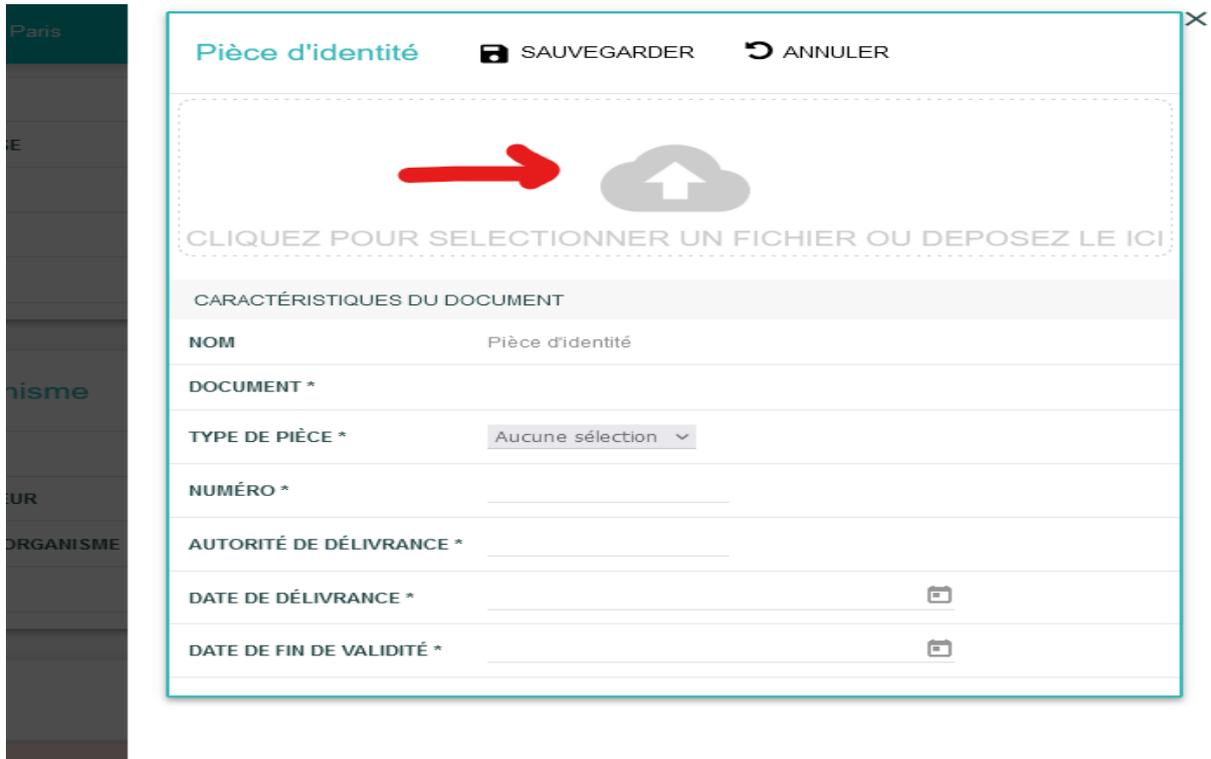
Demandeur	
NOM DE NAISSANCE *	FARMAN
NOM D'USAGE	
PRÉNOMS	Henry Georges
SEXE *	Homme
DATE DE NAISSANCE *	21/10/1998
LIEU DE NAISSANCE *	NEVERS
CODE POSTAL DE NAISSANCE	58000
PAYS DE NAISSANCE *	FRANCE
NATIONALITÉ PRINCIPALE *	FRANCE
NÉ(E) DE PÈRE INCONNU *	<input type="checkbox"/>
NOM PERE	FARMAN
PRENOMS PERE	Pierre
NÉ(E) DE MÈRE INCONNUE *	<input type="checkbox"/>
NOM MERE	RENAUD
PRENOMS MERE	Line

- Adresse actuelle et adresse précédente le cas échéant

- « Lien » du demandeur avec l'organisme

- Titre d'identité

- Téléchargement du scan du titre d'identité



The screenshot shows a mobile application interface for uploading an identity document scan. The interface is titled "Pièce d'identité" and includes a "SAUVEGARDER" (Save) button and an "ANNULER" (Cancel) button. A red arrow points to a cloud upload icon, with the text "CLIQUEZ POUR SELECTIONNER UN FICHIER OU DEPOSEZ LE ICI" (Click to select a file or drop it here) below it. The form includes a section for document characteristics with the following fields:

CARACTÉRISTIQUES DU DOCUMENT	
NOM	Pièce d'identité
DOCUMENT *	
TYPE DE PIÈCE *	Aucune sélection ▾
NUMÉRO *	<input type="text"/>
AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE *	<input type="text"/>
DATE DE DÉLIVRANCE *	<input type="text"/> 
DATE DE FIN DE VALIDITÉ *	<input type="text"/> 

- Informations du titre d'identité

**Pièce d'identité**  SAUVEGARDER  ANNULER

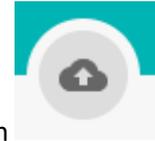


CLIQUEZ POUR SELECTIONNER UN FICHIER OU DEPOSEZ LE ICI

**CARACTÉRISTIQUES DU DOCUMENT**

NOM	Pièce d'identité	
DOCUMENT *	CNI padre.jpg	
TYPE DE PIÈCE *	Carte d'identité ▾	
NUMÉRO *	<input type="text" value="123456789"/>	
AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE *	<input type="text" value="Préfecture de police de Pa"/>	
DATE DE DÉLIVRANCE *	<input type="text" value="21/10/2020"/>	
DATE DE FIN DE VALIDITÉ *	<input type="text" value="20/10/2035"/>	

Via un formulaire



Pour importer un formulaire rempli par le demandeur il faut cliquer sur bouton

Exemple de formulaire rempli :

- 1<sup>er</sup> onglet : identité & adresses du demandeur

Portail STITCH : Formulaire de demande d'habilitation sans demande de badge	
Voir les mentions légales relatives à la protection des données personnelles dans la feuille "Informations"	
Demandeur	
Nom de naissance *	DELAIR
Nom d'usage	
Prénom 1 *	Stéphane
Prénom 2	
Prénom 3	
Sexe *	Homme
Date de naissance *	16/06/1962
Lieu de naissance *	BREST
Code postal de naissance	16642
Pays de naissance *	FRANCE
Nationalité principale *	FRANCE
Né de père inconnu	Non
Nom père	PAPA
Prénom 1 père	DADA
Prénom 2 père	
Prénom 3 père	
Né de mère inconnue	Non
Nom mère	MAMAN
Prénom 1 mère	MUM
Prénom 2 mère	
Prénom 3 mère	
Adresse courante	
Etage, escalier, appartement	
Immeuble	
N° et nom de la voie	3 rue V hugo
Complément d'adresse	
Code Postal *	75123
Ville *	PARIS
Pays *	France
Depuis le	05/10/2006
Téléphone	
Mail	
Adresse précédente (si changement intervenu dans les 5 dernières années)	
Etage, escalier, appartement	
Immeuble	
N° et nom de la voie	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	

- 2<sup>ème</sup> onglet : lien avec l'organisme

Portail STITCH : Formulaire de demande d'habilitation sans demande de badge	
Voir les mentions légales relatives à la protection des données personnelles dans la feuille "Informations"	
Lien avec l'organisme	
Donneur d'ordre	
Catégorie du demandeur *	Pilote privé
Fonction au sein de l'organisme *	Membre du club
Type contrat *	Autre
Date de fin de contrat	

## Transmission de la demande



Pour transmettre la demande aux service compétents de l'Etat, cliquer sur le bouton

RECHERCHER  Les ailes de Paris(751) HELENE BOUCHER

**Nouvelle demande de DHSB - FARMAN Henry - 21/10/1998**  
751 - Préfecture de Police de Paris  
Créé le 21/10/2022 10:31:56 par HELENE BOUCHER, Modifié le 21/10/2022 10:44:58 par HELENE BOUCHER

**Résumé**

<b>DEMANDEUR :</b> FARMAN Henry - 21/10/1998 - FRANCE	✓	<b>ADRESSE :</b> 1 rue de la Paix 75001 Paris	✓
<b>LIEN ORGANISME :</b> Membre du club Autre	✓		
<b>JUSTIFICATIFS :</b> Pièce d'identité			✓

Quand la demande a été transmise, elle apparait dans la liste des demandes en cours de traitement.

0 DEMANDE(S) EN COURS DE SAISIE SUR LE PORTAL	1 DEMANDE(S) EN COURS DE TRAITEMENT	0 HABILITATION(S) VALIDE(S)
0 DONT POUVANT ETRE TRANSMISE(S)	0 DOSSIER(S) REJETE(S)	0 DEMANDE(S) REFUSEE(S)
		0 DONT HABILITATION(S) EXPIRANT SOUS 3 MOIS

## Récupération d'un extrait d'habilitation valide

- Ouvrir la liste des habilitations valides



- Sélectionner la personne et cliquer sur le bouton de téléchargement de l'extrait d'habilitation



Préfecture de Police de Paris

## EXTRAIT DE DECISION D'HABILITATION PREFERATORALE

Le 21/10/2022,

Considérant que l'intéressé(e) remplit les conditions imposées par la réglementation en vigueur,

Par décision de la Préfecture de Police de Paris ou par le service ayant délégation, en date du 03/03/2021, il a été délivré à la personne suivante l'habilitation prévue aux articles L.6342-3 du code des transports et R.213-3 du code de l'aviation civile :

Nom : CRIBINIT

Prénom : Dhsbaa Ppcdg Sobj

Date de naissance : 02/03/2000

Lieu de naissance : PARIS

Pays de naissance : FRANCE

Date de fin de validité : 03/03/2024

Référence du dossier : H001666298

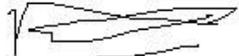
## Exemple de CIME « pilote privé » ou « travailleur aérien »

L'usage d'une carte plastifiée au format ID-1 est recommandé.

- Recto

<b>FRANCE</b>	
Carte d'identification de membre d'équipage <i>Crew identification card</i>	
	Nom/Name <b>Farman</b>
	Prénom/Surname <b>Henry</b>
	Sexe/sex <b>M</b>
	Nationalité/Nationality <b>FRA</b>
	Date de naissance/Date of Birth <b>21/10/2000</b>
	Organisme/Organism <b>Aéroclub les ailes de Paris</b>
	Fonction/Occupation <b>Pilote privé</b>
Signature 	N° Habilitation <b>H0045678925</b>
Date d'expiration/Date of expiry <b>12/10/2025</b>	Doc N°/Doc n° <b>2022-10-12345</b>

- Verso

<b>FRANCE</b>	Doc N°/Doc n° <b>2022-10-12345</b>
Carte d'identification de membre d'équipage <i>Crew identification card</i>	
Lieu de délivrance: <b>Paris</b>	
Délivré par: <b>Romain GARY</b>	
Le: <b>21/10/2022</b>	
Signature: 	
« Cette carte ne permet pas le franchissement des frontières sans visa. » « This card does not allow the crossing of borders without a visa. »	

## Dépôt de demandes groupées

Des développements sont en cours au niveau de STITCH pour introduire une fonctionnalité permettant de procéder à un envoi simultané de plusieurs demandes d'habilitations via le dépôt de demandes groupées au travers d'un fichier. La mise en production de cette nouvelle fonctionnalité s'effectuera de manière coordonnée avec les échéances prévues dans la phase transitoire.

Toutefois, en anticipation, les différentes structures concernées peuvent débuter la constitution du fichier qui doit répondre aux critères obligatoires suivants :

- Type du fichier : .zip
- Structure du fichier :
  - Le fichier .zip est composé d'un ensemble de dossiers représentant chacun une demande pour une personne
  - Dans chaque dossier, seront présents les documents nécessaires à la création et à l'instruction d'une demande :
    - Formulaire DHSB (au format .xls)
    - Pièce d'identité (au format .jpeg, .png, .tiff, .pdf)
    - Pièce justificative additionnelle (au format .jpeg, .png, .tiff, .pdf), par exemple complément de pièce d'identité

### **Le formulaire et la pièce d'identité sont des pièces obligatoires**

- Limites du fichier
  - Taille maximale : 20 Mo
  - Nombre de dossiers maximum par fichier : 50
- Règles de nommage
  - Libellé du dossier : NOM\_PRENOM
  - Libellé du formulaire : NOM\_PRENOM\_PORTAIL\_FORMULAIRE\_DHSB.xls
  - Libellé de la pièce d'identité : NOM\_PRENOM\_Pi.jpg selon le format
  - Libellé d'une pièce justificative additionnelle :  
NOM\_PRENOM\_NATURE\_DU\_DOCUMENT.jpg selon le format

Une version amendée du guide sera produite pour préciser les fenêtres de STITCH et leur utilisation pour procéder à un dépôt de demandes groupées.

## Eléments de contexte réglementaires

Une inspection de la Commission européenne conduite en janvier 2021 a révélé une **non-conformité** de la réglementation française avec la réglementation européenne concernant l'accès ZSAR des aéroports des pilotes autres que ceux employés par une entreprise de transport aérien et des élèves pilotes.

Règlementation européenne	Règlementation nationale antérieure non conforme
<p>Le règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015<sup>10</sup> définit au point 1.2.2.2 les documents à présenter afin d'accéder à la ZSAR :</p> <p>« Pour se voir autoriser l'accès aux zones de sûreté à accès réglementé, toute personne doit présenter une des autorisations suivantes :</p> <p>a) une carte d'embarquement valable ou un équivalent ; ou</p> <p>b) une carte d'identification de membre d'équipage (certificat de membre d'équipage) valable ; ou</p> <p>c) une carte d'identification aéroportuaire valable ; ou</p> <p>d) une carte d'identification valable établie par l'autorité nationale compétente ; ou</p> <p>e) une carte d'identification valable établie par une autorité de contrôle et reconnue par l'autorité nationale compétente.</p> <p>À titre d'alternative, l'accès peut aussi être autorisé après identification certaine par vérification des données biométriques. »</p>	<p>L'article 1-2-2-3 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile indique que peuvent accéder en ZSAR les pilotes autres que ceux employés par une entreprise de transport aérien sur présentation de leur licence de navigant, et les élèves pilotes sur présentation d'un document justifiant d'une entrée en formation.</p> <p>« Article 1-2-2-3 I-T – Autorisations d'accès en zone de sûreté à accès réglementée pour les titulaires d'une licence de navigant et les élèves pilotes</p> <p>Les autorisations permettant d'accéder en zone de sûreté à accès réglementé en application du d) du point 1.2.2.2. de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les licences de navigants ;</li> <li>2. un document justifiant d'une entrée en formation pour les élèves pilotes. »</li> </ol>

<sup>10</sup> Règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, pris pour l'application du règlement (CE) n°300/2008